



COMITE REGIONAL CORSE

AG ELECTIVE DU 11 MARS 2017 - CORSE-

Le comité régional corse a convoqué clubs et SCA de la région corse ce 11 Mars 2017, afin de procéder à la tenue de son assemblée générale annuelle, assemblée électorale cette année.

L'émargement et la distribution des bulletins de vote débutent à 8h30 en l'amphithéâtre de l'université de Corté.

Sur les 34 clubs corses, 29 sont présents ou représentés et 28 SCA sur 39 se sont déplacés ou se sont fait représenter. 89017 voix pourront donc s'exprimer sur un total de 98903. Le quorum étant largement atteint, Jean Escales, président du comité ouvre la séance à 9h00 et remercie l'assemblée de s'être déplacée massivement pour ce rendez-vous important. A ses côtés, Jo Vrijens, président de la CTN et Jean-Louis DINDINAUD, trésorier général de la FFESSM vont animer les débats.

Avant d'entendre les commissions, l'assemblée doit procéder à l'approbation de l'AG 2015.

Deux abstentions de la part de deux clubs n'ayant pu consulter le PV de l'AG 2015 et préfèrent donc s'abstenir.

Il s'agit de :

- Club 0420021 pour 4000 voix
- Club 0420090 pour 2000 voix

1-COMMISSION APNEE

Il revient à Patrick POGGI, président de la commission de présenter son bilan d'activité pour 2016.

Il expose puis commente longuement la vie des clubs et les nombreuses réalisations à leur actif cette année. Formation de cadres et compétitions ont occupé nos apnéistes. Le titre de champion de France de poids constant en BI-palme obtenu par Patrick POGGI est ovationné comme il se doit ;

Le programme de l'année prochaine est ensuite développé. Là encore, formations et compétitions sont à l'ordre du jour.

Pour conclure, le président, encouragé par la bonne santé de l'apnée en Corse tant en terme de nombre de licencié et formations que de résultats sportifs, se déclare toujours très motivé et souhaite continuer à représenter FFESSM Apnée en Corse.

QUESTIONS

1) Comment se fait-il que la formation de cadres coûte à la région, les stagiaires ne peuvent-ils pas participer aux frais annexes de leur formation?

J.ESCALES souhaite répondre.

Ça va devenir une obligation car vu les comptes du comité, les subventions vont énormément baisser: 30%

P.POGGI ajoute que de toute façon, pour l'instant, c'est déjà le cas puisque la commission a payé une moitié de la formation des initiateurs et les stagiaires, l'autre moitié. Pour les moniteurs, la formation n'a pas été intégralement réglée par la commission non plus.

J.ESCALES souligne le fait que c'est un des rôles des commissions que d'aider les formations.

2) Une autre question concerne les sorties de la commission qui engendrent des dépenses mais qui ne font pas en retour l'objet de communication.

P.POGGI a envoyé des mails qui ne concernaient pas que les clubs d'apnée afin d'inciter le plus grand nombre à venir partager les sorties organisées en particulier sur une barge coulée à Ajaccio. Aussi pense-t-il avoir fait un effort de communication.

Jo Vrijens précise que la liste de diffusion utilisée par P.POGGI n'était probablement pas à jour, une nouvelle version actualisée vient en effet d'être

établie. Il précise que cette liste n'est toutefois pas destinée à inonder les clubs de demande puisque le nouveau site Internet pourra maintenant tenir ce rôle.

3) On lui reproche de laisser les clubs faire leur propre promotion sans que cela passe par la commission. Il lui est suggéré que des actions où la région est impliquée, telle "la nuit de l'eau", puissent servir de tremplin et déclencher des envies.

P.POGGI prend acte de ce reproche et du conseil qui s'en suit.

4) P.POGGI est prié de s'expliquer sur son budget qui présente un bilan non équilibré, les dépenses y étant plus élevées que les recettes.

Le président explique qu'il garde un fond de roulement constitué par le reliquat de l'année précédente. Certains s'en étonnent.

JL DINDINAUD prend la parole pour expliquer qu'il s'agit d'une particularité de la gestion des commissions qui ont leur propre compte bancaire. Il n'est écrit nulle part qu'elles doivent être à zéro en fin d'exercice.

P.POGGI justifie que la somme résiduelle qui lui sert de fond de roulement, est déduite de sa subvention de l'année suivante donc que sa gestion est conforme au règlement du comité régional.

5) La volonté d'une structure dans le sud à Propriano pour développer l'activité requiert le soutien de la commission.

P.POGGI confirme que s'il y a souhait de faire développer l'apnée à Propriano, il sera à même d'assurer les formations en collaboration avec les équipes sur place.

J ESCALES annonce ensuite à tous, la création d'un BPJEPS apnée ce qui répond aux inquiétudes évoquées l'an dernier sur la motivation financière qui pourrait amener de nouveaux moniteurs à la discipline et souligne le rôle de la FFESSM dans cette avancée.

P.POGGI confirme qu'en effet la formation sera accessible vraisemblablement en octobre prochain.

6) Le président se fait interpeler sur l'achat prévu de matériel, en l'occurrence d'un ordinateur. Le reproche lui est fait d'utiliser l'argent de la commission pour un matériel qui est d'usage ordinaire et personnel dans la vie courante maintenant.

J ESCALES met fin à la polémique en invitant chacun à s'exprimer par son vote.

Le bilan du président de la commission Apnée est donc soumis à l'approbation des participants.

CONTRE:

- 0420243 C pour 777 Voix

Pour la nouvelle présidence, le comité a reçu une candidature de dernière minute en la personne de Patrick LAFRANCESCA, dont J.ESCALES souligne toutefois l'absence pour cette AG. Deux candidats seront donc à départager pour la commission Apnée.

RESULTAT DU VOTE: Au bas du PV.

COMMISSION TECHNIQUE

Le président présente son bilan moral et expose les actions menées cette année dont: le stage initial MF2, le cycle complet de formation MF2 , les actions TIV , ainsi que le secourisme et les travaux du collège des instructeurs. Ces actions sont reconduites pour l'année à venir avec un stage initial MF2 à ISULA PLONGEE, un cursus de formation complet MF2 entre Mars et Octobre, pour les TIV, une session est prévue en Avril à Calvi. Concernant le secourisme, rien n'est prévu pour l'instant. J.ESCALES précise que l'agrément pour les formations étant donné aux départements, la disparition de ceux-ci posent question. L'agrément pourrait être donné exceptionnellement aux régions selon le président de la FFESSM sous réserve d'accord du ministère. Des recyclages sont d'ores et déjà programmés en Mars prochain à ODYSSEE PLONGEE. Quant aux actions ponctuelles d'information aux encadrants organisées par les CTD, impactées donc elles aussi par la disparition des départements, elles seront vraisemblablement élargies à la région par la CTR. Les instructeurs, quant à eux, continuent les différents travaux engagés.

Tous ces projets seront, bien entendu mis en œuvre sous réserve de validation par le prochain président de CTR puisque JP VIGNOCCHI n'est pas candidat pour un mandat supplémentaire.

Pour les évolutions intervenues cette année, JP.VIGNOCCHI revient sur la modification du MFT pour que la lecture en soit plus simple tant pour les encadrants que les élèves. La filière professionnelle a connu des modifications notables et attendues avec la requalification des DEJEPS en E3. Quant au DESJEPS, il reste E4. On recalque donc sur les filières BEES comme préconisé par la FFESSM depuis 3 ans déjà. Le BPJEPS est maintenant E2, mais toujours pas directeur de plongée. Les nouveaux arrêtés sont sortis mais les CREPS ne sont pas encore opérationnels pour proposer les nouvelles formations, ce sera au mieux en 2018. Ce faisant, les anciens arrêtés n'ont pas encore été abrogés ce qui ouvre une fenêtre réglementaire où les MF1, moniteurs Nitrox et titulaires de PSE1 ont juste à faire une demande à la direction régionale et fournir les justificatifs pour obtenir le BPJEPS sans passer d'examen. Cela vaut pour les MF1 « technique » uniquement.

JC MALERBA s'inquiète du fait que cela va fausser les statistiques et retarder la prise de conscience du ministère sur les difficultés de recrutement dans la filière professionnelle, le BPJEPS étant difficile à exploiter par les structures.

JL DINDINAUD lui répond qu'ils en sont parfaitement conscients.

Il est ensuite suggéré d'organiser des sessions « Nitrox confirmé » et PSE1 afin que les MF1 intéressés puissent profiter de ce créneau qui va forcément être limité dans le temps.

Pas de problème pour le Nitrox confirmé, par contre la FFESSM peut délivrer des PSC1 et non des PSE1 qui sont l'apanage des organismes civils, formation longue de 35h par ailleurs. JC.MALRBA se propose d'organiser ça.

Pour terminer, JP VIGNOCCHI revient sur les modifications des épreuves des GP-N4 et MF2 et l'enseignement de différentes matières, en particulier la décompression et, de fait, l'utilisation des tables.

QUESTIONS

1) JP VIGNOCCHI est interrogé sur les procédures d'agrément. Il réitère la bonne volonté de la CTR actuelle et future pour ouvrir cet agrément aux structures même lorsqu'elles ne respectent pas les critères à la lettre dès lors qu'elles ont des arguments pour faire valoir leur demande. Cet agrément procède d'une réflexion collégiale faite par le comité directeur élu par tous et n'est donc pas le fait d'un choix unilatéral.

2) Quelles sont les raisons principales des échecs lors des formations de cadres ?
JP.VIGNOCCHI: sans hésitation le manque d'expérience des candidats. La course à la qualification est clairement en cause.

3) Pourquoi lors des demandes d'agrément les DEJEPS ne sont pas pris en considération au même titre que les autres 2èmes degrés ?

JP.VIGNOCCHI : Les DEJEPS ne sont pas formateurs de cadres. E4 ce sont des prérogatives d'enseignement dans l'eau , 2^{ème} degré, ce sont des prérogatives de formateur de cadres.

4) Pourquoi le BPJEPS étant MF1 ne pourrait-il pas être directeur de plongée, il en a les prérogatives ?

JP.VIGNOCCHI : Il est stipulé dans le texte que ce cas est exclu, le BP-MF1 ne peut être DP à titre professionnel.

JC.MALERBA intervient pour rappeler que dans les nouveautés 2016, le BEES1 n'est plus recyclable.

Il demande ensuite à ce qu'on aborde le bilan financier. Ce bilan ayant été envoyé à tous, J.ESCALES demande s'il y a des questions.

JC.MALERBA a été reçu à sa demande afin de consulter les comptes de la région. Cette consultation, bien que non recevable du point de vue des textes, a toutefois été acceptée par courtoisie par J.ESCALES et Jo VRIJENS, elle s'est faite en présence de JL.DINDINAUD, trésorier général de la FFESSM.

Les frais d'examen selon JC.MALERBA posent problème dans la mesure où un droit d'entrée est demandé aux stagiaires et que ce sont les structures organisatrices qui les encaissent. Il souhaiterait que ces frais reviennent à la région comme avant.

JP.VIGNOCCHI explique qu'avant les sessions étaient très fournies alors que maintenant ce n'est plus le cas. Elles coûtent donc plus cher et la CTR perd de l'argent là où elle en récupérait auparavant. Décision a donc été prise par le CDR de laisser les structures organisatrices gérer l'organisation autonome des examens (assainissement des finances et moins de travail pour le président de CTR). Devant le désaccord de JC.MALERBA, J.ESCALES prend la parole et explique que l'on est en train de discuter d'une politique mise en place par le CDR pour lequel l'AG a voté et que si l'on n'est pas d'accord, il faut mettre en place une nouvelle équipe avec un nouveau mode de fonctionnement. Il n'y a pas lieu de remettre en cause les décisions du CDR élu. JC.MALERBA veut comprendre pourquoi il y a des frais pour des instructeurs lors de stages en particulier MF2.

JP.VIGNOCCHI lui explique qu'il est nécessaire d'entretenir une certaine convivialité entre formateurs et qu'il est parfaitement compréhensible que la CTR puisse offrir un repas si elle l'estime opportun. Elle a par ailleurs, compte tenu de la diminution des subventions, réduit ses frais de façon drastique.

J ESCALES fait ensuite procéder au vote.

CONTRE : 0420045C pour 389 voix

Le bilan de président de la CTR est donc approuvé par l'AG.

JP VIGNOCCHI ne se représente pas à la présidence de la CTR. Arnaud ZARAGOZA étant le seul candidat, il est invité à faire une courte présentation.

RESULTAT DU VOTE : Au bas du PV.

COMMISSION ARCHEOLOGIE

Le président Hervé ALFONSI expose toutes les activités de 2016 qui, comme chaque année, sont nombreuses et passionnantes. La recherche tient une place toujours aussi importante ainsi que la sensibilisation et l'information du grand public à travers la participation à de nombreuses manifestations. Sa passion communicative donne lieu à des précisions.

QUESTIONS

1) Demande lui est faite de plus de communication.

H. ALFONSI propose de faire des stages à la demande. La commission peut se déplacer et faire un exposé ou une aide aux fouilles, autrement dit, initiation et information. Il peut organiser volontiers des soirées grand public.

J.ESCALES ne peut que saluer le travail passionné et l'investissement de H. ALFONSI.

Le rapport mis au vote et adopté à l'unanimité.

H.ALFONSI est candidat à sa réélection à la tête de la commission régionale. J.ESCALES informe l'assemblée que H.ALFONSI se présente à la commission archéologie nationale, seul candidat. Hommage à Marie-France qui œuvre à ses côtés.

RESULTAT DU VOTE : Au bas du PV.

COMMISSION BIOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

La présidente, Marjorie DUPRE fait le point sur les formations, les séminaires organisés. Elle détaille les contenus de formation puis présente le nouveau cursus jeune, accessible à partir de 10 ans.

La commission est toujours présente sur de nombreuses manifestations pour promouvoir la biologie.

Dans le cadre des sciences participatives, M. DUPRE présente le réseau ALIEN où tout un chacun peut faire part de ces observations sur les espèces invasives ou non.

Le site BioOBS est lui aussi présenté, à noter qu'il sert de carnet de plongée et permet de recenser les espèces observées. Elle termine son intervention avec le concours photo « les yeux dans l'eau » qui regroupe des participants venant de tous horizons, favorisant ainsi les échanges entre commissions.

La présidente annonce qu'elle ne se représentera pas car elle souhaite un turnover à la présidence. Elle remercie chaleureusement, Daniel BURON et Karine LERISSEL qui l'ont fidèlement secondée.

QUESTIONS

La présidente est interrogée sur ses frais de déplacement. Les déplacements pour la commission nationale font-ils partie de la ligne « frais de déplacement » ?

M.DUPRE : Non

JC.MALERBA : Même demande de justification des frais que pour les autres commissions. Demande actée.

Le bilan de la commission est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Daniel BURON propose une présentation du réseau ALIEN que chacun suit avec attention.

La discussion s'engage ensuite sur les cantonnements de pêche qui posent problème pour les clubs qui y sont empêchés de plonger. La FFESSM sollicitée par les

intervenants ne peut que s'associer au constat de désagrément occasionné mais n'y peut absolument rien. Seul le préfet maritime peut autoriser la plongée qui y est interdite sur proposition des chefs de quartier de Bastia et Ajaccio. J.ESCALES propose au prochain CDR de travailler sur ce dossier.

Daniel BURON se présente à la succession de Marjorie DUPRE

RESULTAT DU VOTE : Au bas du PV.

COMMISSION MEDICALE

La commission connaît un problème majeur car le président Antoine GRISONI, absent de l'AG, n'a fourni aucun bilan financier ni rapport moral. Jean ESCALES demande s'il y a un médecin dans la salle qui souhaite s'exprimer.

Jo VRIJENS s'interroge sur l'investissement régional de la commission médicale puisqu'aucun représentant n'est présent. Il est vrai que les relations sont tendues depuis quelques années notamment au sujet des certificats médicaux.

Le président actuel Antoine GRISONI qui souhaite se représenter à la tête de la commission régionale, ne s'est pas manifesté auprès de la région mais a fait par contre parvenir un courrier au niveau national à l'administratrice du futur site internet afin qu'il soit inséré sur ce dernier. Il souligne les divergences qui perdurent voire s'aggravent entre les médecins et la FFESSM et se dit peu optimiste sur la collaboration avec la fédération, cette année devrait donc être décisive.

Jo VRIJENS souhaite lire ce courrier afin que chacun puisse se faire une opinion et voter en connaissance de cause.

Aujourd'hui, deux arrêtés récents permettent de modifier la validité des CM. Cette dernière passe à 3 ans voire 10 ans et aucune mention d'un spécialiste pour l'établissement de ce certificat.

JL.DINDINAUD éclaire l'assemblée en réaffirmant qu'au niveau de l'état, les décisions ont été rapidement prises, puisque les deux arrêtés permettent de se dispenser des exigences des médecins fédéraux. D'autre part la démographie médicale ne permet plus de satisfaire aux revendications de la commission médicale, il devient difficile de trouver des médecins fédéraux. Le débat s'instaure autour des obligations en matière de qualifications pour les médecins fédéraux et du peu de formation spécifique par rapport à un généraliste.

Quoiqu'il en soit, l'absence de représentants du corps médical clôt la discussion.

Suite au vote (Voir résultat au bas du PV), il s'avère qu'un second vote aurait dû avoir lieu, Antoine GRISONI n'étant pas élu. Mais en l'absence de candidat et devant l'absence d'un représentant de la CMPR, ce vote ne pourra avoir lieu (RI article III.1.5). La commission médicale est mise en sommeil.

COMMISSION JURIDIQUE

Depuis la démission de l'ancien président, la commission est en sommeil. Il se trouve qu'une plongeuse ajaccienne, avocate, se propose pour reprendre les activités de la commission, Maître Michèle RICHARD-LENTALI. J.ESCALES lui demande de se présenter ce qu'elle fait avec l'aisance oratoire habituelle dans sa profession. Pas de frais et de budget prévus pour la commission juridique, les imprévus sont gérés quand ils se présentent.

RESULTAT DU VOTE : en bas du PV.

Avant de clore les présentations des commissions, Jean-Luc GISSELAIRE demande si un inventaire du matériel détenu par les différentes commissions est disponible. J.ESCALES: ce n'est pas le cas pour l'instant. Les présidents de commission sont donc chargés de faire l'inventaire du matériel dont ils disposent et d'en faire déclaration au prochain CDR.

REPRESENTANT DES SCA

C.ARAGON commence en annonçant qu'il ne se représentera pas au poste de délégué des SCA. Il revient sur le salon de la plongée qui a été son cheval de bataille pendant des années avec un succès incontestable tant que l'ATC a été un partenaire fiable. Depuis sa défection, le regroupement a été chaotique. C.ARAGON n'a pas été beaucoup sollicité pour son rôle de relai avec les instances fédérales, aussi regrette-t-il un bilan plutôt maigre. Il souhaite à son successeur plus d'activités.

Pascal ESPLAT est candidat à la représentation des SCA et est invité à prendre la parole pour présenter son programme. Il souhaite centrer son action sur la Corse et promouvoir l'activité autour des gens déjà sur place. Il réclame plus d'attention pour les SCA qui jouent un rôle majeur dans l'activité et souhaite fédérer toutes les bonnes volontés.

RESULTAT DU VOTE : Au bas du PV.

J.ESCALES informe l'assemblée que Jo VRIJENS sera le prochain représentant national des SCA.

Pendant que les votes se poursuivent, les commissions ayant terminé leurs exposés, Chantal MARGOUET qui a œuvré pour la création du nouveau site internet du comité régional, en profite pour nous présenter en détail le potentiel de ce nouvel outil. D'ici une quinzaine de jours, chacun recevra les détails pour l'utilisation du nouveau site.

J.ESCALES précise que ce site était prévu depuis 2012 mais que sa réalisation a été freinée par les prix exorbitants prévus. Cependant, devant la demande pressante des structures de plongée, J.ESCALES a demandé au CDR de se pencher sur la réalisation de ce site à la condition qu'il ne coûte rien à la région. Ce site a donc vu le jour en moins de trois mois sous la houlette de C.MARGOUET en collaboration avec une plongeuse licenciée en Corse, professionnelle de l'informatique.

QUESTIONS

JC.MALERBA remercie J.ESCALES pour ses explications complètes et transparentes, mais n'en relève pas moins des points dérangeants. A savoir que des entreprises corses auraient pu faire le travail et que le suivi se fera sur Paris ce qui, selon lui, ne simplifie pas les choses. Un autre point l'ennuie. Il s'agit du prix du site. Il a mené son enquête auprès d'une entreprise locale qu'il connaît bien, laquelle a globalement approuvé la conception du site qu'elle a trouvé toutefois un peu cher. Il conteste aussi le référencement de la société consultée par C.MARGOUET et les dates des devis produits. Il accuse en résumé le CDR d'avoir choisi l'entreprise par « copinage » et de n'avoir pas respecté la loi en ne faisant pas d'appel d'offre.

J.ESCALES répond en lui disant que les services juridiques ont été consultés et pour un site de moins de 10000€, nul besoin n'est d'appel d'offre. J.ESCALES clôt le débat en réaffirmant que le site est une décision du CDR, c'est un travail de routine pour le CDR et n'a pas à être décidé en AG car il s'agit de gestion courante.

JL.GISSELAIRE s'inquiète du financement. Il lui est donc réexpliqué que le site ne coûte rien à la région.

JL DINDINAUD explique à son tour que la FFESSM, et donc le CR, sont des organismes de bien privé et non public, donc il n'est pas question d'appel d'offre mais de mise en concurrence. Il s'agit en outre d'une décision de gestion courante du CDR et il n'y a donc pas lieu de s'en justifier en AG.

JC.MALERBA contre- attaque en disant que le site n'était pas sur le budget prévisionnel.

J.ESCALES lui répond que le budget prévisionnel concerné est celui de 2017 qui sera examiné cet après- midi et non celui de l'an dernier.

Devant l'inquiétude exprimée face au financement du site, Jo VRIJENS et C.MARGOUET rassurent les intervenants sur le fait que l'argent est déjà en

grande partie sur le compte et que le reste le sera rapidement. Quant à la maintenance, un administrateur du site en la personne de C.MARGOUET est opérationnel en permanence, sachant qu'un administrateur la seconde en cas de soucis.

Les votes se succèdent jusqu'à 13h, heure où la séance est levée pour sa première partie.

Reprise à 14h à avec la remise de la médaille d'or de la FFESSM à François ZARAGOZA dont J.ESCALES retrace la vie fédérale bien remplie au service de cette dernière.

Très ému, le récipiendaire remercie chaudement l'assemblée qui lui offre ses applaudissements nourris.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Pour son dernier rapport moral, Jean ESCALES retrace son parcours fédéral, parcours fourni s'il en est. Il rend hommage à toutes ces figures de la plongée qui ont croisé son chemin, des noms illustres mais aussi des figures régionales qui l'ont fidèlement accompagné. L'émotion n'est jamais bien loin car certains ont disparu aujourd'hui. Il souhaite bonne chance à la nouvelle équipe dont il confie l'élection au bon vote de chacun et termine en remerciant toutes et tous pour les bons moments partagés, « son salaire de bénévole » conclue-t-il.

Un tonnerre d'applaudissements salue la fin de son plaidoyer immédiatement suivi d'une standing-ovation. L'assemblée remercie ainsi vivement les années de dévouement de son président. Il va sans dire que l'émotion est à son comble...

Le bilan du président est ensuite mis au vote.

CONTRE :

- Club 04200021 pour 3000 voix
- Club 04200090 pour 2000 voix

ABSTENTION :

- Club 04200029 pour 3000 voix
- Club 04200159 pour 1000 voix
- Club 04200153 pour 3000 voix

Le bilan moral du président est donc approuvé.

RAPPORT MORAL DE LA TESORIERE

Chacun ayant reçu le rapport et ayant eu le temps de le détailler, J. ESCALES propose de passer rapidement aux questions.

QUESTIONS

1)ALIEN sur le site.

JC.MALERBA ne comprend pas les différences entre les sommes sur le devis et le versement effectif.

Jo VRIJENS prend le temps de lui réexpliquer en détail le fonctionnement du réseau ALIEN. Il s'agit juste d'une subvention pour la mise en place du site et la page d"ALIEN. Cet argent n'appartient pas au comité. Il a été versé et déjà utilisé pour des actions précises, ce n'est en aucun cas une réserve pour le comité.

2)RESEAU CAULERPA

JC.MALERBA s'interroge aussi à ce sujet. Jo VRIJENS explique que le système de fonctionnement est le même que pour ALIEN sauf que CAULERPA a été très long à payer et c'est la raison pour laquelle il y a encore des lignes concernant ce réseau.

JL.GISSELAIRE qui le demande, reçoit lui, aussi des précisions sur les comptes concernant ces deux réseaux.

3)LES LICENCES

Clément DRHUILE s'étonne que les licences aient occasionnées une dépense supérieure aux recettes .Il s'inquiète de la différence de traitement comptable sur le bilan entre cette année et l'année précédente. Les comptes ont-ils été vérifiés au niveau national ?

Véronique ESCALES explique que l'on a toujours fonctionné ainsi.

4)JC.MALERBA demande à JL.DINDINAUD d'expliquer à l'AG comment fonctionne la facturation nationale vis-à-vis des ODR pour les licences, les cartes CMAS et autres.

JL DINDINAUD : Les comptes arrêtés des différents comités sont mensuels au dernier jour du mois. Ensuite les facturations sont établies et les délais de paiement s'étalent jusqu'à 60 jours. Au-delà, s'il y a défaut de paiement, la Fédération tire la sonnette d'alarme.

JC.MALERBA : comment se fait-il que personne n'ait rien vu ? Les alertes ont-elles eu lieu pour notre région ?

JL DINDINAUD : pour tous les comités les alertes sont les mêmes et quand une région se trouve en difficulté, il prévient en CDN les présidents concernés. La fédération n'est pas là pour pointer du doigt une région ou une autre, l'intérêt commun, c'est que les régions continuent à fonctionner et à promouvoir la FFESSM. Depuis que les difficultés sont apparues pour la région Corse, le CDN a entériné début Mars, des allègements afin qu'elle puisse régler ses factures à la FFESSM selon un échéancier qui se déroulera sur les 4 ans à venir de telle sorte que la

trésorerie de la région ne soit pas mise à mal de façon conséquente et ne risque pas une mise en cessation de paiement.

5)JL GISSELAIRE demande ce que deviennent ces bilans une fois transmis au niveau national. Sont-ils archivés, analysés ?

JL.DINDINAUD :Au niveau national, chaque région transmet après son AG, PV et bilans synthétiques. S'il y a une anomalie, il consulte le cabinet d'expertise comptable puis le commissariat aux comptes fédéral. L'examen se fait à postériori, lorsque les documents sont expédiés et validés par l'AG, notre rôle aujourd'hui. Des documents de travail ont cependant déjà été envoyés et sont en cours d'analyse. Le CR a certes des dettes vis-à-vis de la fédération, d'où la négociation et de l'accord avec le CDN pour aider le comité corse sur les quatre années à venir. Jo VRIJENS réexplique la situation et propose d'aller de l'avant plutôt que de juger sans donner de solution. Il détaille son plan comptable entériné par le CDN pour se sortir de l'ornière. Il explique à JL GISSELAIRE septique sur le sujet, qu'en tant que président adjoint, il n'a découvert la situation qu'en Décembre et que depuis, il œuvre pour arranger la situation du comité. Il expose en détail le prévisionnel qui permettra de fonctionner et se retrouver à flot dans 4 ans. Il y aura des coupes drastiques dans les subventions des commissions et les frais de fonctionnements généraux.

6)JC.MALERBA demande s'il y a eu une confirmation légale pour que les CODEP puissent abandonner leur « ristourne fédérale » comme ils l'ont proposé pour ne pas alourdir les problèmes financiers du CR.

J.ESCALES confirme qu'il n'y a aucun problème légal pour ce faire.

Le rapport de la trésorière est soumis au vote.

CONTRE :

- 04200021 pour 4000 voix
- 04200090 pour 1000 voix
- 04200159 pour 1000 voix
- 04200153 pour 3000 voix
- 04200029 pour 3000 voix
- 0420062C pour 583 voix
- 0420036C pour 583 voix
- 0420043C pour 777 voix
- 04200111 pour 1000 voix
- 0420045C pour 389 voix
- 04200157 pour 3000 voix
- 0420014C pour 777 voix
- 04200122 pour 2000 voix
- 0420041C pour 194 voix

ABSTENTION

- 04200017 pour 1000 voix
- 0420060C pour 971 voix

Le rapport de la trésorière est donc adopté.

L'AG procède au vote pour son quitus.

Les structures suivantes ne donnent pas quitus à la trésorière.

- 0420041C pour 194 voix
- 04200122 pour 2000 voix
- 0420014C pour 777 voix
- 04200157 pour 3000 voix
- 0420045C pour 389 voix
- 04200211 pour 1000 voix
- 04200029 pour 3000 voix
- 04200159 pour 1000 voix
- 04200153 pour 3000 voix
- 0420062C pour 583 voix
- 0420036C pour 583 voix

Quitus est donc donné à la trésorière pour son bilan.

Stéphane BLOUIN souhaite préciser que ne pas donner quitus signifie que l'on met en cause personnellement le trésorier et que ce n'est pas très correct dans cette situation précise.

BUDGET PREVISIONNEL

La situation est particulière cette année compte tenu des problèmes découverts en fin d'année. Le prévisionnel a donc été établi par Jo et Aurore VRIJENS, trésorière adjointe sur la demande de J.ESCALES qui leur a demandé de prendre en charge la région sur le plan administratif.

Jo VRIJENS explique son plan de redressement pour arriver à un bilan stable tout en remboursant les dettes.

QUESTIONS

1) JL.GISSELAIRE demande si l'augmentation de la cotisation des clubs de 15€ proposée par Jo VRIJENS ne doit pas être votée en AG ?

Jo VRIJENS confirme qu'elle doit et va être votée.

2) Le réseau ALIEN et les comptes qui y sont associés reviennent au cœur des préoccupations.

Un débat d'expert s'instaure et il en ressort que le comité ne sert que de « boîte aux lettres » pour ces sommes, elles n'appartiennent pas à la région. Les difficultés

d'écriture et de terminologie pour des non-comptables deviennent évidentes et embrouillent le débat.

Jo VRIJENS propose à Gilles GLUCK manifestement très affûté dans ce domaine, d'assurer la fonction de vérificateur des comptes du comité.

JL.DINDINAUD explique qu'après un rapide coup d'œil, il voit une erreur d'écriture mais pas d'irrégularité.

Victor NOMELLINI, quant à lui affirme, arguments comptables à l'appui, que selon lui, ce bilan n'est pas « véritable et sincère », la comptabilité n'est pas juste. Pour lui, on mélange tout. Il faudrait prendre un comptable .Il demande à JL DINDINAUD de faire un rapport sur le document qui va remonter au national et pointer les anomalies.

Ce dernier clôt cet échange houleux en concluant sur la nécessité pour la sérénité de tous qu'un œil extérieur se penche sur les documents produits.

Jo VRIJENS souhaite ajouter qu'il pense déceler un mélange entre les comptes 2016 et les prévisions 2017.

Il propose vraiment une transparence pour la suite et donc tout sera désormais sur le site. Un vérificateur des comptes sera le bienvenu s'il se manifeste car un comptable s'avère onéreux et au-dessus des moyens actuels du CR.

P.ESPLAT demande pourquoi un document Excel n'est pas mis en place au niveau national, identique pour tous.

J.ESCALES lui répond que les régions ont des fonctionnements très différents et qu'il est difficile d'harmoniser les comptes. Pour terminer, il remet au prochain CDR, la décision de prendre un comptable si cela s'avère nécessaire.

Il est temps de procéder au vote pour le bilan prévisionnel mais auparavant l'assemblée doit se prononcer sur l'augmentation de la cotisation club.

VOTE POUR L'AUGMENTATION DE LA COTISATION CLUB DE 15€

CONTRE :

- 04200021 pour 4000 voix
- 04200090 pour 2000 voix
- 04200159 pour 1000 voix
- 04200153 pour 3000 voix
- 04200111 pour 1000 voix
- 0420041C pour 194 voix
- 04200122 pour 2000 voix
- 0420014C pour 777 voix
- 04200157 pour 3000 voix
- 0420045C pour 389 voix
- 0420062C pour 583 voix
- 0420036C pour 583 voix
- 04200029 pour 3000 voix

21526 voix s'expriment contre l'augmentation de 15 € elle est donc acceptée.

VOTE POUR LE BILAN PREVISIONNEL

CONTRE :

- 04200021 pour 4000 voix
- 04200090 pour 2000 voix
- 04200159 pour 1000 voix
- 04200153 pour 3000 voix
- 04200111 pour 1000 voix
- 0420041C pour 194 voix
- 04200122 pour 2000 voix
- 0420014C pour 777 voix
- 04200157 pour 3000 voix
- 0420045C pour 389 voix
- 0420062C pour 583 voix
- 0420036C pour 583 voix
- 04200029 pour 3000 voix

21526 voix s'expriment contre l'augmentation le prévisionnel, elle est donc acceptée.

RAPPORT DE LA SECRETAIRE

La secrétaire, Sabine GUIRAUD, souligne le travail fait par Jo et Aurore VRIJENS pour remettre à jour le carnet d'adresses mail, base importante pour la communication qui se fait de plus en plus par voie électronique. Elle demande à tous d'être vigilant et de signaler tous les changements qui pourraient intervenir.

Après avoir fait le compte de l'évolution du nombre de structures clubs et SCA, c'est au tour du nombre de licences d'être énoncé par département, catégorie, sexe et ce, en comparant sur les dernières années écoulées. Il en ressort une baisse globale.

Le trésorier général interrogé sur une éventuelle explication de cet état de fait confirme que la perte de licences se ressent au niveau national également, la baisse est de l'ordre de 3,2%. Cette baisse pourrait s'expliquer partiellement par une diminution du pouvoir d'achat. Mais l'analyse est plus compliquée que ça, les facteurs sont multiples et le coût de la licence pourrait y participer.

La secrétaire termine en donnant les tarifs des licences 2017 et en souhaitant à tous et toutes une motivation intacte pour l'année à venir

Le bilan mis au vote est approuvé à l'unanimité.

Il est temps de voter pour le nouveau comité directeur régional et la parole est donnée à JL DINDINAUD pour le mot de la fin.

Il réitère l'expression du plaisir qu'il a eu à participer à l'AG dans une région où les débats sont toujours animés et passionnés. La santé de la FFESSM est plutôt bonne et cela lui permet de venir en aide à une région en difficulté qu'elle ne souhaite en aucun cas voir sombrer. La comptabilité est un métier et un trésorier n'est pas un comptable, une erreur est toujours possible, il convient de ne pas l'oublier. Une nouvelle équipe va se mettre en place, il est indispensable d'avancer ensemble avec confiance. Il termine par un touchant hommage à l'engagement fédéral de J. ESCALES qui a été, selon ses mots, « un très grand ambassadeur de la FFESSM ».

Les scrutins vont se poursuivre encore longuement et le dépouillement fastidieux amènera les participants jusqu'à plus de 20h.

A la demande de JC MALERBA, la secrétaire prend note de la réclamation déposée par celui-ci. Sous sa dictée, elle inscrit la doléance suivante sur le PV :

« Le vote n'a pas été uninominal car les votants ont voté pour plusieurs personnes sur un même bulletin de vote. Je demande la mise sous scellés des bulletins et l'annulation du vote. Je demande à la commission juridique nationale de se saisir de ma demande. »

JC.MALERBA demande une relecture de ce texte pour s'assurer que ses propos ne sont pas modifiés.

Le Président du bureau de vote, Yves GAUDEMARD annonce les résultats des votes de l'élection du Comité Directeur.

RESULTATS : Au bas du PV.

Le Comité Directeur se retire pour élire le Pdt du comité et propose le nom de Jo VRIJENS, soumis aux votes de l'Assemblée Générale.

Jo VRIJENS est élu Président du Comité Régional avec 78,81% des voix exprimées.

Jo VRIJENS prend la parole pour annoncer la composition du Bureau qui est constitué comme suit :

Président	Jo VRIJENS
Président Adjoint	Jean Pierre VIGNOCCHI
Vice-Président	Hervé ALFONSI
Vice-Président	Christian TOMI

Trésorière	Aurore VRIJENS
Tresorier Adjoint	François ZARAGOZA
Secrétaire	Chantal MARGOUE
Secrétaire Adjointe	Sabine GUIRAUD

Les membres élus du Comité Directeur complétant le bureau sont :

Membre	Christian ARAGON
Membre	Marjorie DUPRE POIGET
Membre	Daniel BURON
Membre	Véronique ESCALES
Membre	Arnaud ZARAGOZA
Membre	Olaf WEISS
Délégué des SCA	Pascal ESPLAT

Jo VRIJENS poursuit en expliquant que le CDR a décidé de prendre acte de la réclamation de Mr MALERBA et que la mise sous scellés des bulletins de vote n'est pas envisageable ;

Puis il explique que conformément aux textes en vigueur, il appartient à JC. MALERBA de saisir les instances fédérales pour faire valoir sa réclamation.

Jo VRIJENS termine en remerciant l'ensemble des personnes présentes à cette AGE ainsi que le bureau de vote, Yves GAUDEMARD, Stéphane BENEYTO et Marie-France BASTIANI, pour le travail accompli.

Il remercie Jean ESCALES pour ses années à la tête de la Région et lui remet un cadeau de la part de l'ancien Comité Directeur.

Malgré l'heure tardive, le traditionnel pot de l'amitié clôture cette AG élective, journée mémorable riche en émotions diverses.

RESULTATS DES VOTES

TECHNIQUE	
ARNAUD ZARAGOZA	
OUI	NON
69045	6000
92,00%	8,00%

APNEE	
P .POGGI	P.LA FRANCESCA
69548	6000
92,06%	7,94%

BIOLOGIE	
D.BURON	
OUI	NON
82074	0
100,00%	0,00%

ARCHEOLOGIE	
H.ALFONSI	
OUI	NON
78880	0
100,00%	0,00%

JURIDIQUE	
M. RICHARD-LENTALI	
OUI	NON
77491	0
100,00%	0,00%

MEDICALE	
A.GRISONI	
OUI	NON
21526	51663
28,18%	67,64%

SCA	
P.ESPLAT	
OUI	NON
9908	0
100,00%	0,00%

COMITE REGIONAL			
1	H.ALFONSI	74491	89,28%
2	D.BURON	74074	88,78%
3	C.TOMI	66965	80,26%
4	A.ZARAGOZA	66742	79,99%
5	S.GUIRAUD	66160	79,30%
6	F.ZARAGOZA	65742	78,80%
7	O.WEISS	62188	74,54%
8	J.VRIJENS	61520	73,73%
9	M.DUPRE	60189	72,14%
10	C.ARAGON	59908	71,80%
11	A.VRIJENS	57354	68,74%
12	JP.VIGNOCCHI	55160	66,11%
13	C.MARGOUET	53577	64,21%
14	V.ESCALES	48994	58,72%

15	S.RODRIGUEZ	38691	46,37%
16	JC.MALERBA	25274	30,29%
17	K.LERISSEL	22274	26,70%
18	P.BENAZET	19943	23,90%
19	T.MANO	19332	23,17%
20	A.LACHURIES	19274	23,10%
21	S.DELLA MAGGIORA	17526	21,01%
22	A.DESOGERE	11720	14,05%

PRESIDENT	
J.VRIJENS	
OUI	NON
55577	14943
78,81%	21,19%

Sabine GUIRAUD
Secrétaire de la séance



Jo VRIJENS
Président du Comité Régional

